

KIPUSHI

3 août 1954.-

N° 1295 /JUST./K.-

Monsieur l'Ordonnateur Trésorier
à ELISABETHVILLE.

Dossier 327.
Succession BARIHENDA.

✓
Copie pour information : Monsieur l'Administrateur
de Territoire de et à RUHENGARI, - avec en annexe
un certificat de décès, ainsi que les livrets
d'identité et de travail du décédé.

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe
le duplicata de la quittance n° 0027/F. du 31.7.54, délivrée
à U.M.H.K./Kipushi au profit de la succession de BARIHENDA,
fils de NUGANIKWARE et de NYIRAHUEARA, originaire du village
MUSEBEYA - chefferie NUGAHURA - territoire RUHENGARI. (Ruanda).

LE COMPTABLE TERRITORIAL,
L. HARTMAN,



CAMP DE KIPUSHI/FOND**CERTIFICAT DE DÉCÈS**

IMBELCO/ELISABETHVILLE 35 37-44728

Nom du décédé BARIHENDA	Observations éventuelles
Surnom -	
N° Recrutement R / 807	
N° Matricule 85088.6	
Catégorie S R D	
Village (ou Colline) Musebeya	
Classe S/Chef. R. wa bukamba	
Chefferie Bugarura	
Territoire Ruhengeri	
District Ruanda	
Nationalité Ruanda	
Marié-célibataire-veuf Marié	
Nom du père RUGENIKWARE DCD	
Nom de la mère NYIRARUBERA V	

Le soussigné certifie que l'indigène dont l'identité figure ci-dessus, travailleur au service de l'Union Minière du Haut Katanga, est décédé à l'hôpital indigène de **MPL/ Kipushi**

le **30 Juin 1954** ~~1954~~

Cause du décès **Fractures multiples du crâne (accident travail)**

A **Kipushi** le **10 juillet 1954**

Le Médecin,

La somme de francs **MILLE TROIS CENT ET HUIT FRANCS** représentant

1) solde liquidat de salaire s'élevant à francs **MILLE TROIS CENT ET HUIT FRANCS**

2) solde indemnité de décès s'élevant à francs **Incombe au F.C.I.**

a été transmise à Monsieur l'Administrateur Territorial de **et à Kipushi**

A établir en **emplaires.**

Voir paragr. **ph. 13** du fascicule V. Aide Mémoire M. O. I.